

19 nov 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 novembre 2004

Projet e-HRM

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat avec la société Accenture, en vue de la réalisation de l'étude préliminaire du projet e-HRM interdépartemental (*).

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat avec la société Accenture, en vue de la réalisation de l'étude préliminaire du projet e-HRM interdépartemental (*).

Le montant du contrat s'élève à 695.024 euros (TVA incluse) pour 718 jours/homme à un tarif jour/homme moyen de 968 euros (TVA incluse). La mise en place de cet outil a un impact direct sur la qualité du service à l'utilisateur. Un système cohérent et uniforme d'utilisation et de sauvegarde des données opérationnelles en matière de personnel soutiendra l'autorité fédérale dans une gestion moderne et performante des fonctionnaires. Le projet e-HRM s'inscrit dans la modernisation de la gestion du personnel et vise à :- fonder la cartographie fédérale des besoins en gestion du personnel, - supporter efficacement la mobilité des fonctionnaires, les exercices d'enveloppes de personnel, les rapports et statistiques de personnel et la gestion du paiement des salaires, - accompagner les agents dans le changement par le biais d'un programme interdépartemental de formations. (*) Etude relative à l'impact de l'instauration d'un instrument intégré pour la gestion informatisée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe